

## Termes de références Audit Financier

« Accompagnement vers la pleine appropriation  
étatique des mesures et peines alternatives à la  
détention des enfants en conflit avec la loi à  
Madagascar »



## **Généralités :**

**Entité :** Grandir Dignement

**Objet :** Audit du Projet : « Accompagnement vers la pleine appropriation étatique des mesures et peines alternatives à la détention des enfants en conflit avec la loi à Madagascar »

**N° du programme AFD :** CZZ3B21

**Période à auditer :** 01/01/2024 au 31/12/2026

**Date limite de dépôts des offres :** 01/04/2025

**Date estimée de démarrage :** 01/09/2025

**Lieux de l'audit :** France – Nancy. L'ensemble des pièces justificatives du projet peuvent être mises à la disposition de l'auditeur en France.

**Lieux de l'audit :** France – Nancy. L'ensemble des pièces justificatives du projet peuvent être mises à la disposition de l'auditeur en France.

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>II.</b>	<b>Description du projet</b> .....	4
<b>III.</b>	<b>Objectif de l’audit</b> .....	8
<b>IV.</b>	<b>Organisation de l’audit</b> .....	9
	<b>IV1. Méthodologie et approche de l’audit</b> .....	9
<b>V.</b>	<b>Déroulement et Etendue de l’audit</b> .....	9
	<b>V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur</b> .....	9
	<b>V2. La réalisation et la restitution de l’audit financier intermédiaire et final</b> .....	9
<b>VI.</b>	<b>Rapports à fournir</b> .....	10
<b>VII.</b>	<b>Documents de référence</b> .....	10
<b>VIII.</b>	<b>Proposition technique et financière</b> .....	11
<b>IX.</b>	<b>Traitements des applications</b> .....	11
	<b>IX.1 Evaluation des applications</b> .....	11
	<b>IX.2 Budget</b> .....	12
<b>X.</b>	<b>Envoi des offres</b> .....	12
<b>XI.</b>	<b>Annexes</b> .....	13
	<b>XI.1 Budget du Projet</b> .....	13
	<b>XI.2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement</b> .....	14
	<b>XI.3 Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social</b> .....	21

## I. Avant-propos

Selon les statuts de l'association, Grandir Dignement « a pour but de promouvoir le respect des Droits de l'Enfant par la mise en place d'actions en faveur des jeunes démunis et/ou en difficultés et en faveur de tous types de structures accompagnant ces jeunes. L'association a comme ligne de conduite la pédagogie de Jean Bosco et agit toujours dans l'intérêt suprême du respect de la dignité humaine. L'association est à vocation nationale et internationale. » .

Pour Grandir Dignement, le respect des droits de l'enfant et de sa dignité doit être reconnu pour tous les enfants quels que soient les actes commis, quelles que soient les origines, quels que soient les lieux ou modes de vie. Les droits de l'enfant ne se méritent pas, ils ne sont pas soumis à condition et jamais négociables.

L'association s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'article 37 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE - 1989) qui dispose à l'attention des États parties que « *Tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine, et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge* ».

Dans cette finalité, la stratégie d'action de l'association est donc :

- d'assurer une présence globale et forte auprès des jeunes incarcérés ;
- de promouvoir les mesures alternatives à la détention puis l'insertion post-carcérale ;
- de développer un plaidoyer collaboratif avec le grand public, la société civile et les acteurs tant étatiques que non-étatiques.

Grandir Dignement intervient en France et à l'International à travers trois principaux axes de développement :

- Interventions en milieu carcéral.
- Mesures alternatives à la détention.
- Appui institutionnel et plaidoyer

## II. Description du projet

Alors que la détention demeure une solution malheureusement fréquemment adoptée par les magistrats à Madagascar dans les affaires pénales impliquant des enfants, le projet vise à améliorer la prise en charge et l'accompagnement de ces enfants en conflit avec la loi. Cela implique que l'État assume financièrement et techniquement la mise en œuvre de solutions socio-judiciaires respectueuses des droits de l'enfant, tout en favorisant des partenariats avec la société civile locale.

Le projet a débuté en 2018 avec la mise en place de mesures et de peines alternatives à la détention. Il a progressivement engagé la participation des acteurs publics tout en établissant des collaborations avec la société civile. L'histoire de ce projet témoigne également de l'émergence d'une culture judiciaire plus respectueuse des droits de l'enfant dans chaque pays concerné. Le projet vise à accompagner l'État de Madagascar ainsi que sa société civile vers une meilleure prise en charge des enfants en conflit avec la loi en favorisant l'utilisation des mesures alternatives à la détention et d'un

dispositif d'accompagnement post-judiciaire. Il s'agit de promouvoir une approche respectueuse des droits de l'enfant et de renforcer l'insertion sociale des jeunes après leur parcours judiciaire.

Pour ce faire, le projet s'appuie sur des partenariats avec les autorités judiciaires, les services sociaux de l'État et les organisations de la société civile, tout en impliquant activement les jeunes eux-mêmes dans le processus. Dans sa phase 3, pour parvenir à un effet de changement durable, tous les efforts seront dédiés à l'appropriation technique et budgétaire de ces dispositifs par l'État lui-même, le principal garant du respect des droits de l'Enfant au sens de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Un effort sur la capitalisation sera aussi engagé pour soutenir une structuration du domaine en se basant sur l'expertise et expérience des deux phases précédentes.

Le projet est localisé à Madagascar et notamment sur les localités suivantes : Antananarivo ; Antalaha ; Diego-Suarez ; Mahajanga ; Sambava ; Ambilobe

**Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :**

<b>Dates de début et de fin du projet</b>	01/01/2024 au 31/12/2026
<b>Budget total contractuel</b>	573.000 euros €
<b>Lieux</b>	MADAGASCAR : Antananarivo ; Antalaha ; Diego-Suarez ; Mahajanga ; Sambava ; Ambilobe
<b>Exemption ou exception validée au moment de l'instruction, relative au risque de violation des sanctions financières</b>	Criblage mise en œuvre par Grandir Dignement + Politique relatifs aux risques fiduciaires.
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Objectif global :</b> Accompagner l'Etat, les acteurs de la protection de l'enfance et la société civile locale vers l'amélioration du respect des droits, de la prise en charge et de l'insertion des ECL à Madagascar</p> <p><b>Objectif(s) spécifique(s) :</b></p> <p><b>OS1 :</b> Promouvoir la prise en charge du fonctionnement des mesures alternatives à la détention sur les aspects opérationnels, administratifs et financiers.</p> <p><b>OS2 :</b> Assurer le développement des MPAD et l'implication croissante des services sociaux de l'Etat dans la conduite des suivis socioéducatifs</p> <p><b>OS3 :</b> Renforcer la prise en charge et l'insertion des ECL après leur parcours judiciaire en impliquant la société civile locale et les jeunes eux-mêmes en tant que détenteurs de droits</p>
<b>Bénéficiaires directs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>620 enfants en conflit avec la loi :</b> Ce sont les bénéficiaires au cœur du projet. Filles ou garçons âgés entre 13 (responsabilité pénale) et 18 ans (majorité pénale).</li> <li>○ <b>3 Organisation de la société civile :</b> Le présent projet permettra</li> </ul>



	<p>d'accompagner 1 OSC en contribution directe avec les MPAD et 2 en lien avec le SIMO.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>1 Ministère de la Justice</b> : Le programme vise un appui technique du Ministère de la Justice de Madagascar afin que l'entité soit en mesure, au niveau national, de développer et superviser les dispositifs relatifs aux MPA à la détention des personnes mineures. La Phase 3 du projet vise à permettre une autonomie financière de l'Etat sur les MPAD.</li><li>○ <b>20 élèves magistrats et 30 étudiants en travail social</b> : ils bénéficieront d'un cycle de formations sur les droits de l'enfant et la pratique des MPAD.</li></ul>
<b>Bénéficiaires indirects</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Environ 1 200 ECL en détention préventive et condamnés à des peines privatives de liberté à Madagascar</b> : A Madagascar, Selon le rapport d'Amnesty International, « En octobre 2017, les établissements pénitentiaires malgaches comptaient 785 mineurs, dont 80 % étaient en détention préventive (591 garçons et 31 filles, pour un total de 622 enfants.</li><li>○ <b>Ensemble de la société</b> : La Phase 3 du projet, en collaboration avec la société du pays d'intervention, vise à renforcer la sécurité publique en abordant les problèmes liés à la délinquance. Elle s'inscrit dans la continuité de la première phase en favorisant l'apaisement et la réduction de l'insécurité. Cela se réalise en soutenant les États avec des partenaires techniques et financiers pour mettre en place des programmes d'insertion socioéconomique pour les jeunes en conflit avec la loi.</li></ul>
<b>Résultats attendus</b>	<p><b>OS 1 :</b> <b>Résultat 1 :</b> : Un cycle de formations et de séminaires dédié aux élèves magistrats et étudiants en travail social, spécifiques aux MPAD et aux droits de l'Enfant, est mis en œuvre de manière pérenne par les instituts de formation. <b>Résultat 2 :</b> Un plaidoyer visant à inciter l'Etat à adopter un budget de fonctionnement des MPAD est réalisé en synergie avec les partenaires techniques.</p> <p><b>OS2 :</b> <b>Résultat 1 :</b> Les MPAD sont développées quantitativement et qualitativement avec l'implication des travailleurs sociaux de l'État et/ou des OSC locales, ceci en bonne synergie avec les équipes de Grandir Dignement. <b>Résultat 2 :</b> L'intérêt des MPAD est évalué et quantifié à l'issue de chaque tranche via la réalisation de collectes de données sur l'insertion et la pratique judiciaire.</p> <p><b>OS3 :</b></p>

	<p><b>Résultat 1 :</b> Les jeunes ayant terminé leur parcours judiciaire sont pris en charge au niveau éducatif et pour leur insertion par GD avec la contribution des OSC locales et/ou des services étatiques.</p> <p><b>Résultat 2 :</b> Les ECL en MPAD et ceux en insertion post-judiciaire contribuent en tant que détenteurs de droits à des plaidoyers sur les droits de l'enfant.</p>
<p><b>Activités principales</b></p>	<p>OS1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Activité 1.1 :</b> Renforcement et pérennisation d'un cycle de formation annuel dédié aux MPAD et droits de l'Enfant à l'ENMG et ISTS (à Madagascar) avec une fréquence minimale de 3 formations / an, dont une dédiée à l'action sociale et insertive.</li> <li>○ <b>Activité 1.2 :</b> Sur la base de la consultance à finalité de capitalisation (activité 2.3 de l'OS 1), conception et impression d'un livret (100 exemplaires) sur le fonctionnement pratique des MPAD, les droits des enfants et la protection de l'enfant mis à disposition des élèves magistrats et des étudiants de l'ISTS à l'issue des formations.</li> <li>○ <b>Activité 1.3 :</b> Organisation d'un séminaire avec les acteurs clés de la justice et protection de l'enfance sur la mise en œuvre, le bilan et les pistes d'amélioration de la MPAD.</li> <li>○ <b>Activité 2.1 :</b> Réalisation d'une étude par des consultants externes afin d'évaluer la pertinence d'allouer un budget gouvernemental pour renforcer et pérenniser les MPAD, en mettant en avant leurs bénéfices sociaux, économiques et juridiques.</li> <li>○ <b>Activité 2.2 :</b> Promouvoir la création d'un comité de pilotage, avec fréquence biannuelle, impliquant le ministère de la Justice, les juges et les partenaires techniques et financiers pour coordonner les efforts en vue de l'allocation de ressources budgétaires aux MPAD.</li> </ul> <p>OS2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Activité 1.1 :</b> Poursuite de la mise en œuvre socioéducative des MPAD par les services de Grandir Dignement et étatiques dans 4 localités (Antananarivo ; Diego-Suarez ; Antalaha ; Mahajanga).</li> <li>○ <b>Activité 1.2 :</b> Appuyer techniquement la conduite des MPAD, en synergie avec des TS locaux, dans des zones où GD n'intervient pas directement.</li> <li>○ <b>Activité 1.3 :</b> : Formation et renforcement conjoint trimestriel des capacités des travailleurs sociaux de l'État / OSC / Grandir Dignement impliqués sur les MPAD, en mettant l'accent sur les meilleures pratiques, les droits de l'Enfant, l'ECSI, et la prise en compte des problématiques du genre (dont 1 formation analyse de la pratique trimestrielle).</li> <li>○ <b>Activité 2.1 :</b> Sur la base de l'outil de mesure de performance insertive des MPAD/PJ développé en phase 2 NIONG, produire une collecte de données à présenter à l'issue de chaque tranche à Antananarivo.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Activité 2.2</b> : Sur la base de l’outil de mesure de la pratique judiciaire des MPAD/PJ développé en phase 2 NIONG, produire une collecte de donnée à présenter à l’issue de chaque tranche à Antananarivo (Madagascar uniquement).</li> </ul> <p>OS 3:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Activité 1.1</b> : Poursuivre la mise en œuvre de l’accompagnement socioéducatif des jeunes en post-judiciaire dans le cadre du SIMO et par l’existence de lieux d’accueil de jour dans les 4 localités (Antananarivo ; Diego Suarez ; Antalaha ; Mahajanga).</li> <li>○ <b>Activité 1.2</b> : Renforcer l’existant ou formaliser le partenariat avec a minima 1 OSC / zone d’intervention et/ou des services de l’Etat pour renforcer le parcours du jeune dans le sens de l’insertion (uniquement à Madagascar)</li> <li>○ <b>Activité 2.1</b> : Organisation d’1 prestation/création artistique / semestre / zone d’intervention, par les jeunes ECL et en phase post-judiciaire, à dimension de plaidoyer ECSI sur leurs droits et dignité humaine.</li> <li>○ <b>Activité 2.2</b> : Mise en place d’une dynamique de pairs-aidance entre les jeunes anciennement accompagnés et les jeunes actuellement accompagnés.</li> <li>○ <b>Activité 2.3</b> : Accompagner les jeunes à s’exprimer sur les VSS/VBG dans le cadre d’ateliers de réflexions trimestriels avec l’appui d’OSC locales ou ONG avec une expertise reconnue dans le domaine.</li> </ul>
--	--

### III. Objectif de l’audit

Le projet mis en œuvre par « Grandir Dignement », financé à hauteur de 59,33% par l’AFD, doit faire l’objet d’un audit financier externe (intermédiaire et final) pour les dépenses réalisées au sein du projet. Le terme ici utilisé d’« audit financier » du projet s’apparente précisément à une mission d’exécution de procédures convenues en matière financière, conformément à la norme d’audit ISRS400 de l’IFAC ; il n’est pas attendu un audit financier de projet (qui serait à réaliser selon les normes d’audit ISA). La recherche de l’auditeur externe est l’objectif des termes de référence ici présents.

L’auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par « Nom de l’OSC » pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L’auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe XI,
- S’assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l’AFD,
- S’assurer de l’éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l’AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d’appui aux OSC de l’AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier présenté à l’AFD



## **IV. Organisation de l'audit**

### **IV1. Méthodologie et approche de l'audit**

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

### **IV2. Lieu d'Intervention**

Les interventions se dérouleront principalement à Nancy, lieu où l'ensemble des pièces justificatives du projet seront mises à la disposition de l'auditeur.

## **V. Déroulement et Etendue de l'audit**

L'audit se déroulera en deux temps

### **V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur**

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

### **V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier intermédiaire et final**

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.

- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de « GRANDIR DIGNEMENT » ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'audit devra par ailleurs vérifier le respect du corpus procédural tel que présenté au moment de la revue du corpus procédural analysé par le Cabinet désigné et validé par l'AFD (questionnaire conformité OSC) et le respect du corpus procédural tel que décrit et validé dans le questionnaire projet.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe XI. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

## **VI. Rapports à fournir**

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin de chaque tranche du projet (date prévisionnelle de fin Tranche 1 : 30/06/2025 / date de fin prévisionnelle Tranche 2 31/12/2026).

Le rapport d'audit de la Tranche 1 devra être fourni dans les trois mois qui suivent la fin de la Tranche et celui de la Tranche 2 dans les 6 mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf. annexe XI2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

## **VII. Documents de référence**

- Convention de financement du projet entre « Grandir Dignement et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, en fonction de l'AMI auquel le projet a été déposé et sélectionné, est disponible sur le site de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/financements-projets-ong#11154>
- Conventions entre « Grandir Dignement » et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au (« date de fin 31/12/2026 »).
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

## VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à « Grandir Dignement » :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe XI.3).

## IX. Traitements des applications

### IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

<b>Critères</b>	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>60%</b>
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
<b>OFFRE FINANCIERE</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « **Accompagnement de l'Etat et de la société civile vers la pleine appropriation et utilisation des mesures et peines alternatives à la détention des Enfants en Conflits avec la Loi (ECL) à Madagascar** » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

## **IX.2 Budget**

Le budget maximum pour l'audit est de 10 000 euros (dix mille euros) toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain, incluses.

## **X. Envoi des offres**

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « Audit – Projet AFD Madagascar » impérativement aux adresses suivantes :

- [contact@grandirdignement.org](mailto:contact@grandirdignement.org)
- [francis@grandirdignement.org](mailto:francis@grandirdignement.org)
- [partenariat@grandirdignement.org](mailto:partenariat@grandirdignement.org)

avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le **LUNDI 07 AVRIL 2025**



## XI. Annexes

### XI.1 Budget du Projet

N° projet : CZZ3821 01 B Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois  Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévisionnelles /total dépenses prévisionnelles (convention) (en %)
<b>Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>2- Frais de services, achats et locations</b>				
- Dont intrants, matières premières, marchandises et autres approvisionnements			0	0%
- Dont fournitures et consommables				
Fournitures consommables, matériel informatique et bureautique	3,528	1,800	1,728	
Carburant, déplacements et maintenance des matériels roulants	3,920	1,800	2,120	
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)				
Locaux et charges	35,000	18,000	17,000	6%
- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion				
Frais de maquettage, reliure, impression, diffusion	500		500	0%
- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)				
Communication (internet et téléphone)	3,850	1,980	1,870	1%
Frais de gestion (de logiciel / Frais postaux et transport / Frais de virement et frais bancaires )	17,500	9,000	8,500	3%
<b>Sous total 2 - Achats et services extérieurs</b>	<b>64,298</b>	<b>32,580</b>	<b>31,718</b>	<b>11%</b>
<b>3- Frais d'études, de consultations et de prestations externes (dont audit et évaluation)</b>				
- Dont frais de services spécifiques au projet (gardiennage, entretien, maintenance...)				
Prestataires gardiennage et hygiène	2,160	1,800	360	0%
- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honorariés, sous-traitance, études techniques...)				
Prestation intervenant expert formation aspect participatif	1,040	1,040	0	0%
Prestation intervenant expert VSS/GENRE	520	260	260	0%
Etude budgétaire - plaider et promotion des alternatives	8,000	0	8,000	1%
- Dont évaluation externe				
Etudes : suivi meal, étude d'impact et d'évaluation et document technique de capitalisation	9,000	0	9,000	2%
- Dont audit externe (obligatoire pour tous les projets)				
audit externe	10,000	5,000	5,000	2%
<b>Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes</b>	<b>30,720</b>	<b>8,100</b>	<b>22,620</b>	<b>5%</b>
<b>4- Frais de voyages, de déplacements et de mission liés au projet</b>				
- Dont frais de voyages, de mission et déplacements				
Déplacement expatriés VSI / SC (vol AR+frais de visa+frais d'installation)	11,820	6,000	5,820	2%
Déplacements siège pour chaque tranche (vols AR + Frais de mission*2 personne*20 jours)	7,600	3,800	3,800	1%
Mission intervenant externe - formateur education (0S1+0S2) (Vol + Frais de mission*1 personne*15 jours )	1,900	1,900	0	0%
- Dont frais de mission équipe dédiée au projet			0	0%
Déplacements équipe projet (transports, vols internes, frais de mission, dont coordination régionale des alternatives à la détention)	4,375	3,328	1,047	1%
<b>Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission</b>	<b>25,695</b>	<b>15,028</b>	<b>10,667</b>	<b>4%</b>
<b>5- Activités non ventilables (hors coût RH ou honoraires)</b>				
- Dont formations				
Séminaires alternatives à la détention	4,000	0	4,000	1%
Formations renforcement de capacité des TS sur les mesures alternatives (Madagascar)	1,000	500	500	0%
- Dont autres activités (à détailler)				
Frais de comités de pilotage	1,100	480	620	0%
Enveloppe de fonctionnement pour les activités d'accompagnement des alternatives à la détention (Madagascar)	27,000	16,200	10,800	5%
Enveloppe de fonctionnement pour les activités d'accompagnement des post-judiciaire, post-carcéral	25,200	16,380	8,820	4%
<b>Sous total 5 - Activités non ventilables</b>	<b>58,300</b>	<b>33,560</b>	<b>24,740</b>	<b>10%</b>
<b>6-Ressources Humaines (renvoi à l'Onglet "Répartition RH" à compléter obligatoirement)</b>				
Total Ressources Humaines	299,744	150,405	149,339	52%
<b>Sous total 6 - Ressources Humaines</b>	<b>299,744</b>	<b>150,405</b>	<b>149,339</b>	<b>52%</b>
<b>Sous total 7 - Fonds redistributifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>478,757</b>	<b>239,673</b>	<b>239,084</b>	<b>84%</b>
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)	23,938	11,984	11,954	4%
<b>C-Total coûts directs (A+B)</b>	<b>502,695</b>	<b>251,657</b>	<b>251,039</b>	<b>88%</b>
<b>D-Coûts indirects</b>	<b>70,304</b>	<b>35,195</b>	<b>35,109</b>	<b>12%</b>
- 14 % maximum de la ligne C (défini dans l'AMI concerné)	70,304	35,195	35,109	12%
<b>TOTAL GENERAL (C+D)</b>	<b>573,000</b>	<b>286,852</b>	<b>286,148</b>	<b>100%</b>



N° du projet : CZZ3821 01 B Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois  Origine des ressources (en €) (à détailler et sigles à expliciter)	Total ressources prévisionnelles (convention) (en €)	Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des ressources prévisionnelles /total ressources prévues (convention) (en %)
<b>1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français</b>				
Subvention de l'AFD (DPA-OSC)	340,000	192,000	148,000	59%
<b>Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français</b>	<b>340,000</b>	<b>192,000</b>	<b>148,000</b>	<b>59%</b>
<b>2 - Autres ressources mobilisées</b>				
<b>2.1 - Ressources d'origine privée</b>				
Total des valorisations d'origine privée (cf onglet valorisations)			0	0%
Fonds apportés par l'OSC			0	0%
Autres fonds privés (à détailler)				
Fondation UEFA	50,000		50,000	9%
Marys Meals	20,000	11,984	8,016	3%
<b>Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée</b>	<b>70,000</b>	<b>11,984</b>	<b>58,016</b>	<b>12%</b>
<b>2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale</b>				
Total des valorisations d'origine publique (cf tableau des valorisations)			0	0%
UE (à détailler)				
Europaid - Projet Promotion des droits des enfants en conflit avec la loi – Programme Madagascar	80,000	60,000	20,000	14%
Agences des Nations-Unies (à détailler)				
UNICEF	83,000	22,868	60,132	14%
<b>Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale</b>	<b>163,000</b>	<b>82,868</b>	<b>80,132</b>	<b>28%</b>
<b>Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées</b>	<b>233,000</b>	<b>94,852</b>	<b>138,148</b>	<b>41%</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RESSOURCES</b>	<b>573,000</b>	<b>286,852</b>	<b>286,148</b>	<b>100%</b>

N° projet : Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)
<b>A- Ventilation des dépenses par objectif</b>	
OS1 : Promouvoir la prise en charge du fonctionnement des mesures alternatives à la détention sur les aspects opérationnels, administratifs et financiers.	64,615
OS2 : Assurer le développement des MPAD et l'implication croissante des services sociaux de l'Etat dans la conduite des suivis socioéducatifs	75,882
OS3 : Renforcer la prise en charge et l'insertion des ECL après leur parcours judiciaire en impliquant la société civile locale et les jeunes eux-mêmes en tant que détenteurs de droits	78,625
<b>Sous-total</b>	<b>219,122</b>
<b>B- Dépenses pour les actions transversales</b>	<b>259,656</b>
<i>dont capitalisation</i>	
<b>C- Divers et imprévus</b>	<b>23939</b>
<b>D- Coûts indirects</b>	<b>70283</b>
<b>TOTAL GENERAL (A+B+C)</b>	<b>573,000</b>

## XI.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

## LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offres s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit intermédiaire ou final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

<b>Auditeur (nom/statut/adresse) :</b>
<b>Certification/qualification :</b>
<b>OSC ou partenaire audité :</b>
<b>Dates de l'audit et période couverte :</b>
<b>N° convention AFD</b>
<b>Montant audité :</b>
<b>Tranches : Compte-rendu tranche 1 (intermédiaire) ou compte-rendu de la Tranche 2 (final) : préciser</b>

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
Avant AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ? <b>A partir AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 60% du montant total des dépenses du projet ?</b>		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
<b>1.2. Obligations contractuelles</b>		

Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre procédural tel que décrit dans le questionnaire « conformité OSC est-il bien respecté ?</li> <li>- Les procédures et mesures décrites dans le questionnaire « conformité projet » ont-elles bien été respectées ?</li> <li>- L'engagement contractuel et l'absence de mise à disposition de fonds à des personnes listées dans le cadre du projet sont-ils respectés ? Le contrôle du respect de l'engagement pourra être fait par tous moyens adaptés (incluant le filtrage), sur la base d'un échantillon de dépenses (comportant le cas échéant des transferts monétaires et/ou ressources économiquement exploitables) financées au moyen de la subvention octroyée par l'AFD</li> <li>- Lorsque le projet s'inscrit dans le cadre d'une exemption, d'une exception, d'une dérogation ou de mesures alternatives au filtrage le projet répond-il bien aux cadres prévus par la fiche outil 10 du guide méthodologique du dispositif « Initiatives OSC » ?</li> </ul>		
<b>1.3. Analyse du plan de financement</b>		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?</li> <li>- Si vous avez-vous constaté une variation supérieure ou égale à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?</li> </ul>		
Les critères relatifs aux ressources ont-ils été respectés (% maximum de co-financement et part des subventions d'origine privée le cas échéant) ?		





Les ressources indiquées dans le compte rendu final sont-elles bien celles affectées au projet ? (bonne imputation des dépenses par bailleur)		
Si vous avez constaté une modification substantielle du plan de financement, du pourcentage de financement de l'AFD ou des cofinanciers, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure) - Les coûts indirects sont plafonnés à un % maximum des coûts directs du projet, tel d'indiqué dans l'AMI auquel a été déposé et sélectionné le projet		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
<b>1.4. Vérification du système comptable</b>		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
<b>1.5. Contrôle des dépenses</b>		
<b><u>Conformité à la législation applicable</u></b> - Les règles communautaires (OSC françaises) ou nationales (OSC de droit local) ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat).		

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ?</li> </ul>		
<p><b><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</li> <li>- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?</li> </ul>		
<p><b><u>Dépenses de personnel</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention?</li> <li>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</li> <li>- Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?</li> <li>- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</li> </ul>		
<p><b><u>Voyage et hébergement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ?</li> <li>- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</li> <li>- Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?</li> <li>- Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?</li> </ul>		
<p><b><u>Les dépenses d'équipement</u></b></p>		



<ul style="list-style-type: none"><li>- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité &gt; 10 000 €) ?</li><li>- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ?</li><li>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</li></ul>		
<p><b><u>Expertises externes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</li><li>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ?</li></ul>		
<p><b><u>Taux de change</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié?</li><li>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ?</li><li>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</li></ul>		
<p><b><u>Pour les CPP uniquement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dépenses de personnel Siège directement imputées au projet sont-elles bien justifiées et correspondent-elles bien à du temps <u>exclusivement consacré aux activités</u> de la CPP ?</li><li>- Les investissements réalisés (construction, réhabilitation d'infrastructures ou gros équipements) représentent-ils bien moins de 40% du budget total de la CPP ?</li><li>- L'OSC a-t-elle bien contribué en fonds d'origine privée à hauteur de 5% minimum (en argent et non en valorisations) à la CPP ?</li></ul>		

<b>2. LIVRABLES ATTENDUS</b>	<b>Oui, transmis à l'AFD</b>	<b>Non, pourquoi ?</b>
<p><b>Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles</b> et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offres, les rétrocessions, les ressources du projet et les valorisations réalisées au cours du projet.</p>		
<p><b>Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.</b></p>		

### **XI.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social**

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>1</sup>;
  - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse

---

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

électronique <http://www.worldbank.org/debarr2>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>3</sup>.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler

---

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>3</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>4</sup> \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_ jour de : \_\_\_\_\_

---

<sup>4</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.